

CHILD WELFARE VOTES



	SOCIAL SERVICES Ensure equitable access to health and mental health social services so struggling families get the early help they need.
	MENTAL HEALTH SERVICES Ensure that adults and children experiencing mental health challenges receive the right supports at the right time so that child welfare services are not needed.
	RECONCILIATION Restore jurisdiction for child welfare to Indigenous communities and ensure families have the services they need to care for their children.
	CULTURALLY APPROPRIATE SERVICES Invest in culturally appropriate and specialized care services in Indigenous communities so that youth don't have to fly 2,000km to receive treatment.
	CPIN Fund the new provincial Child Protection Information Network so that service dollars can maximize direct services.
	INFORMATION MANAGEMENT Fund the disclosure and privacy of records for all those receiving child welfare services.
	CYFSA: AGE OF PROTECTION Give 16 and 17-year-olds the help they need to stay safe by fully funding Ontario's new age of protection.
	KINSHIP Support grandparents and extended family willing to step up for kids when their caregivers are struggling.

ON JUNE 7, THE CHILD WELFARE SECTOR WILL VOTE IN THE BEST INTEREST OF CHILDREN, YOUTH AND FAMILIES. TOGETHER WE CAN BUILD A STRONGER ONTARIO.



Ontario Association of
Children's Aid Societies

OUR FUTURE – OUR VOTE!

DES VOTES QUI COMPTENT POUR LE BIEN ÊTRE DE L'ENFANCE



	SERVICES SOCIAUX : Assurer un accès équitable aux services sociaux en matière de santé et de santé mentale pour que les familles en difficulté reçoivent rapidement l'aide dont elles ont besoin.
	SERVICES DE SANTÉ MENTALE : S'assurer que les adultes et les enfants qui ont des défis en matière de santé mentale reçoivent les bons soutiens au bon moment de façon à ce que les services de bien être de l'enfance n'aient pas à intervenir.
	RÉCONCILIATION : Redonner aux collectivités autochtones la compétence en matière de bien être de l'enfance et veiller à ce que les familles disposent des services dont elles ont besoin pour s'occuper de leurs enfants.
	SERVICES ADAPTÉS SUR LE PLAN CULTUREL : Investir dans des services de soins spécialisés adaptés sur le plan culturel dans les collectivités autochtones pour que les jeunes n'aient pas à parcourir 2 000 km pour recevoir des traitements.
	RÉSEAU D'INFORMATION POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE : Financer le nouveau Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE) de la province de façon à ce que les sommes affectées aux services permettent de maximiser la fourniture de services directs.
	GESTION DE L'INFORMATION : Financer la divulgation des dossiers de tous les prestataires des services d'aide à l'enfance et la protection de leurs renseignements personnels.
	LOI SUR LES SERVICES À L'ENFANCE, À LA JEUNESSE ET À LA FAMILLE : L'ÂGE DE LA PROTECTION : Donner aux jeunes de 16 ans et de 17 ans l'aide dont ils ont besoin pour demeurer en sécurité en finançant intégralement les dispositions concernant le nouvel âge de la protection.
	LIENS DE PARENTÉ : Soutenir les grands parents et les membres de la famille élargie disposés à prendre la relève quand les personnes qui fournissent des soins à des enfants sont en difficulté.

LE 7 JUIN, LE SECTEUR DE L'AIDE À L'ENFANCE VA
VOTER DANS LE MEILLEUR INTÉRÊT DES ENFANTS,
DES JEUNES ET DES FAMILLES. ENSEMBLE, NOUS
POUVONS BÂTIR UN ONTARIO PLUS FORT.

